



**SOLVAY SA**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**  
**Mardi 13 mai 2025 à 10h30**

**Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16/F, 1030 Bruxelles**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Rapport de gestion pour l'exercice 2024 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- 2. Rapport du commissaire pour l'exercice 2024**
- 3. Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2024 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2024 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2024 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 22 janvier 2025, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 21 mai 2025.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2024 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2024.

- 6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire en fonction durant l'exercice 2024 pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2024.

- 7. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

- 8. Politique de rémunération**

Proposition de résolution : Approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des Sociétés et des Associations. La politique de rémunération est disponible sur le site Internet de la Société, comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale.

- 9. Conseil d'administration : Renouvellement de mandat**

- a. Renouvellement du mandat de M. Wolfgang Colberg**

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice 2028.

- b. Confirmation de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur indépendant**

Proposition de résolution : Reconnaître que Monsieur Wolfgang Colberg remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay et le nommer en qualité d'administrateur indépendant. Conformément à

l'article 7:87 §1 al.3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil confirme également expressément qu'il n'a aucune indication d'un quelconque élément susceptible de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Wolfgang Colberg conformément aux critères susmentionnés.

## 10. Commissaire

### a. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition de résolution : Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et sur recommandation du Conseil d'entreprise, il est proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique et dont le numéro d'entreprise est le 0446.334.711, en tant que commissaire de la Société pour une période de trois ans. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de mai 2028. Pendant cette période, EY Réviseurs d'Entreprises SRL sera représentée par M. Eric Van Hoof.

### b. Renouvellement du mandat d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL concernant l'assurance des informations sur le développement durable imposée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen relative à la publication d'informations en matière de durabilité (Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises)

Proposition de résolution : Le mandat du commissaire concernant l'assurance des informations sur le développement durable prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et après information au Conseil d'entreprise, il est proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par M. Eric Van Hoof, concernant la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel du commissaire chargé du contrôle des comptes annuels.

La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est stipulée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la « Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises » ou « CSRD »), qui a été transposée en droit belge le 2 décembre 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la « Taxonomie de l'UE »).

### c. Fixation des émoluments du commissaire

1. Proposition de résolution : Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit des comptes consolidés du Groupe, à hauteur de 3.550.000 EUR.
2. Proposition de résolution : Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL pour sa mission relative à l'assurance des informations sur le développement durable conformément à la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises, à hauteur de 594.000 EUR.

## 11. Divers